



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

commune de Tréméven

Par arrêté préfectoral du 24 août 2020, une enquête publique de 33 jours est ouverte du 15 octobre 2020 à 13h00, heure d'ouverture de l'enquête, au 16 novembre 2020 à 16h30, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Tréméven sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SA Carrières Rault, siège social ZA La Barricade 22170 Plélo, pour la modification du périmètre de la carrière de Coatmen à Tréméven, comprenant une extension d'environ 15,8 ha, une augmentation du volume annuel de matériaux inertes extérieurs acceptés sur le site à hauteur de 150 000 t/an maximum, une production moyenne annuelle de 900 000 tonnes et maximale annuelle de 1 100 000 tonnes, une prolongation de la durée d'exploitation, 30 ans à compter de la délivrance de l'autorisation, un approfondissement de la carrière sur 2 paliers, portant la cote de fond de fouille à -5m NGF.

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé une absence d'observation dans le délai imparti de 2 mois sur le projet.

Durant l'enquête :

- le dossier complet sera consultable à partir du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2087>

- il sera en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>. Il sera accessible gratuitement sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Tréméven.

- le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, pourra être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Tréméven (adresse : le bourg 22590 Tréméven - téléphone : 02 96- 70 02 75 - adresse électronique : tremeven.mairie@wanadoo.fr) aux jours et heures habituels d'ouverture, **susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire**, soit :

lundi	8h00 -12h15 - 13h00- 16h30
mardi	fermé
mercredi	le mercredi semaine impaire de 8h00 à 12h00
jeudi	8h00 -12h15 - 13h00- 16h30
vendredi	fermé
samedi	fermé

L'accueil du public se fait dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Tréméven
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Tréméven

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Tréméven.

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2087@registre-dematerialise.fr du 15 octobre 2020 13h00, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 16

novembre 2020 à 16h30, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par courrier électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2087>

Madame Maryvonne Martin, juriste, est désignée commissaire enquêteur. Elle recevra le public les :

Jeudi 15 octobre 2020	13h00 à 16h30
Mercredi 21 octobre 2020	9h00 - 12h00
Lundi 26 octobre 2020	13h00-16h30
Lundi 2 novembre 2020	13h00- 16h30
Lundi 16 novembre 2020	13h00-16h30

Toute information peut être demandée auprès de M. Marc Thiebot, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : carrieres.rault@yahoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Tréméven et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.